

*Questions orales***LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES**

LE PRÊT À CANADAIR D'UN MONTANT DEVANT ÊTRE VERSÉ À NORTHROP—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

**M. Allan B. McKinnon (Victoria):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Approvisionnement et Services. Quand le gouvernement a conclu un arrangement à l'amiable avec Northrop prévoyant le versement à cette dernière de 9 millions de dollars, le ministre a déclaré à la Chambre que sur cette somme, un montant de 6.5 millions de dollars constituait une dette impayée du gouvernement envers Northrop. Un rapport paru récemment a fait savoir que cet argent était en fait prêté à Canadair, à la place de paiements échelonnés, et que la dette allait ainsi être convertie par un tour de magie en un actif de Canadair. Est-il exact que cet argent qui n'a pas été versé à Northrop a été prêté à Canadair, par l'intermédiaire du fonds renouvelable de production de la défense? Est-ce bien cette même somme que le gouvernement se propose à présent d'annuler de la dette en la portant à l'actif de Canadair?

[Français]

**L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services):** Monsieur le président, je pense que l'honorable député confond deux problèmes. Il est bien sûr que le règlement que nous avons fait avec la Northrop consistait pour la plus grande partie à de l'argent qui était retenu sur leur contrat, donc, qui lui était dû. De plus, le prêt qui a été consenti à la société Canadair n'était pas seulement relié au contrat de la Northrop, mais il l'était également à divers contrats, et pour la bonne négociation de ces contrats, le prêt avait été consenti et récemment repayé au gouvernement.

[Traduction]

**M. McKinnon:** Le gouvernement a la propriété exclusive de Canadair depuis le 5 janvier 1967, selon la réponse du ministre à une question écrite, et il se livre à présent à un petit jeu financier qui permet de convertir en actif cette dette de plus de 8 millions de Canadair, ce qui, chose curieuse, va conduire le gouvernement à transférer à nouveau plus de 8 millions de dollars de l'argent des contribuables à la compagnie. Est-ce une autre première du gouvernement libéral, et doit-on en déduire que ce groupe de génies financiers a, à présent, acheté et payé 122 p. 100 des parts de Canadair?

[Français]

**M. Goyer:** Monsieur le président, la négociation de l'achat de la société Canadair a été faite par le ministre de l'Industrie et du Commerce, et tout investissement dans la société est nécessairement décidé par ce ministère. Nos liens avec cette corporation sont donc des liens de fournisseurs à clients.

\* \* \*

[Traduction]

**LA CITOYENNETÉ**

LES MESURES POUR DISPOSER DES DEMANDES ACCUMULÉES—  
L'OBTENTION OBLIGATOIRE DE CERTIFICATS PAR LES  
FONCTIONNAIRES PROVINCIAUX

**M. Howard Johnston (Okanagan-Kootenay):** Merci monsieur l'Orateur. J'adresse ma question au secrétaire d'État en

[M. Lang.]

tant que ministre chargé de la direction de la citoyenneté; elle rejoint la question qu'a posée la semaine dernière le député de Fundy Royal. Le ministre a déclaré alors qu'il écrirait aux députés en leur demandant leur coopération—chose qu'il a déjà faite, je crois. Mais ce que nous aimerions savoir c'est ce qu'il compte faire au sujet du retard accumulé dans les services de la direction de la Citoyenneté. Le délai cause beaucoup de problèmes à grand nombre de Canadiens qui désirent voyager, s'enrôler dans les Forces armées ou se lancer dans d'autres activités. Le ministre pourrait-il suggérer au moins un semblant de mesure qui permettrait de rattraper le regard de la direction de la citoyenneté, en accélérant l'étude des demandes?

**L'hon. John Roberts (secrétaire d'État):** Je tiens à signaler tout d'abord que j'apprécie beaucoup la coopération du député. Comme je l'ai fait savoir au député de Fundy Royal, nous pensons rattraper ce retard très rapidement et j'étudie les suggestions que m'ont faites le député de Fundy-Royal et d'autres députés, sur la possibilité notamment d'améliorer les rapports entre le Bureau des passeports et la direction de la citoyenneté. Je serai heureux d'étudier toutes autres suggestions que le député pourrait avoir à faire.

**M. Johnston:** Le ministre est-il au courant des pressions indues exercées sur la direction de la citoyenneté par divers ministères provinciaux, et j'imagine par des ministères fédéraux, qui exigent de leurs fonctionnaires qu'ils demandent la citoyenneté dès qu'ils y ont droit, sous menace de perdre leur emploi, et que cette situation a empiré depuis que la période d'attente a été réduite à seulement trois ans? Le ministre peut-il nous dire si les ministères fédéraux exigent la même chose de leurs fonctionnaires qui peuvent avoir le statut d'immigrant reçu? Si c'est le cas, le ministre a-t-il envisagé de demander aux gouvernements provinciaux d'imposer un moratoire sur ce genre d'exigence, au moins jusqu'à ce que l'arriéré de demandes à la direction de la citoyenneté ait disparu?

**M. Roberts:** Monsieur l'Orateur, je n'étais pas au courant de la situation qu'a mentionnée le député. J'étudierai certes la question.

\* \* \*

**L'IMMIGRATION**

L'INSUFFISANCE POSSIBLE DES CONTRÔLES DE SANTÉ EU  
ÉGARD À L'AUGMENTATION DES CAS DE LÈPRE

**M. Jake Epp (Provencher):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Elle a trait à la hausse alarmante du nombre de cas prouvés de la maladie de Hansen, plus communément appelée la lèpre. Le ministère m'a informé que les cas de lèpre au Canada ont augmenté de façon dramatique: 38 en 1965, 51 en 1970, 92 en 1975 et 99 l'année dernière. Le ministre peut-il expliquer cette augmentation? Se peut-il que nos contrôles de santé soient insuffisants? Peut-il nous dire ce qu'ont fait ses agents d'immigration à l'étranger pour s'assurer qu'une personne souffrant de la lèpre ne soit pas admise au Canada?